

Bruxelles, le 24 février 2004

6295/04 (Presse 50)

(OR. en)

Conseil de l'UE
Communication à la presse

**SIXIÈME SESSION DU CONSEIL DE COOPÉRATION
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE**

Bruxelles, le 24 février 2004

Le Conseil de coopération entre l'Union européenne et la République de Moldavie a tenu sa sixième session le mardi 24 février 2004 à Bruxelles. Cette session était présidée par M. Dick ROCHE, ministre adjoint irlandais chargé des affaires européennes et président en exercice du Conseil de l'UE. Le Premier ministre, M. Vasile TARLEV, était le chef de la délégation moldave. La Commission européenne était représentée par M. Günter VERHEUGEN, membre de la Commission.

La sixième session du Conseil de coopération a permis de souligner l'importance que l'élargissement prochain de l'UE revêt pour le renforcement des liens d'interdépendance économique et politique entre l'UE et la Moldavie.

Le Conseil de coopération s'est félicité de l'extension de l'APC aux dix États adhérents. L'UE escompte que la Moldavie ratifiera dans les meilleurs délais le protocole d'élargissement de l'APC.

Internet: <http://ue.eu.int/>
E-mail: press.office@consilium.eu.int

Les deux parties ont convenu que la politique européenne de voisinage offre un cadre ambitieux et réaliste pour le renforcement de la relation entre l'UE et la Moldavie, en permettant à la Moldavie de tirer pleinement profit de l'élargissement de l'UE. L'UE a souligné que des progrès supplémentaires importants en termes de réformes politique, administrative et économique étaient nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action.

L'UE attache une grande importance au règlement de la question de la Transnistrie et est disposée à recourir à toute la gamme d'instruments et d'outils politiques dont elle dispose pour aider la Moldavie à y parvenir dans le cadre de la médiation menée sous les auspices de l'OSCE. L'UE a déjà contribué de manière appréciable aux efforts déployés pour parvenir à une solution pacifique du conflit, notamment en participant en tant qu'observateur aux travaux de la commission constitutionnelle conjointe et aux actions entreprises par la Commission européenne au sujet des problèmes frontaliers. Compte tenu de l'absence de progrès dans les négociations, le Conseil de l'UE a décidé, le 23 février, de renouveler l'interdiction de voyage visant des membres clés de l'équipe dirigeante de la région de Transnistrie, tout en conservant la possibilité d'apporter d'autres modifications à la liste des personnes concernées ainsi que celle de lever cette interdiction à la lumière de l'évolution de la situation.

Les deux parties ont convenu de l'importance de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. En particulier, la lutte contre l'immigration clandestine constitue une préoccupation commune. L'UE estime que la gestion des flux migratoires devient un volet de plus en plus important pour le dialogue et la coopération renforcés dans le cadre de la politique européenne de voisinage. L'UE a encouragé la Moldavie à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre un régime complet de lutte contre le blanchiment d'argent répondant aux normes internationales ainsi qu'une stratégie nationale, intégrée et équilibrée, de lutte contre la drogue et un régime national pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Les deux parties ont souligné l'importance de la coopération en matière de douanes et de frontières. L'UE a encouragé la Moldavie à améliorer la gestion des frontières et les contrôles douaniers sur tous les tronçons de la frontière. L'UE rappelle qu'elle aide la Moldavie à s'acquitter de cette tâche par le biais du programme TACIS. L'UE a souligné qu'il était nécessaire de renforcer la collaboration avec les pays voisins. L'UE a en particulier encouragé la Moldavie à collaborer avec l'administration des douanes des pays voisins, notamment par un échange utile d'informations sur les flux de marchandises.

L'UE a réaffirmé qu'il était nécessaire que la Moldavie adopte des mesures probantes pour améliorer le climat des affaires, en étroite coopération avec l'UE et les I I. L'UE a exhorté la Moldavie à prendre des mesures concrètes pour réduire la corruption et rationaliser les exigences administratives. L'UE a rappelé l'importance que revêtent l'amélioration de la législation et la mise en œuvre de la législation existante en matière de protection des droits de propriété intellectuelle et d'appellations d'origine. L'UE a souligné qu'il était nécessaire d'accélérer l'introduction de normes compatibles avec celles adoptées par l'UE. L'UE est disposée à étudier des mesures supplémentaires permettant d'améliorer l'accès de la Moldavie au marché de l'UE. L'UE pourrait envisager d'accorder à la Moldavie des préférences commerciales asymétriques, à condition que cela soit compatible avec les obligations de l'Union dans le cadre de l'OMC.

Le Conseil de coopération a souligné l'importance que revêt le rapprochement des dispositions législatives, élément décisif pour garantir la mise en œuvre de l'APC et dans le cadre de la politique européenne de voisinage. L'UE a souligné qu'il était nécessaire que la Moldavie réexamine systématiquement ses projets de lois dans la perspective de la compatibilité avec l'APC et avec l'objectif général de l'alignement des dispositions législatives sur l'acquis de l'UE, et qu'elle mette en place la structure nécessaire, le soutien budgétaire et les dispositions en matière d'organisation en vue des efforts considérables que cela nécessite.

L'UE a informé la Moldavie de la décision prise par le Conseil, le 25 novembre 2003, en accord avec la politique européenne de voisinage, d'étendre le mandat de la BEI et de dégager un montant total de 500 millions d'euros en faveur de la Russie et des NEI occidentaux, Moldavie comprise, pour la période 2004-2006, moyennant une conditionnalité appropriée, en procédant pays par pays.

Durant le déjeuner de travail, les ministres ont eu un échange de vues fructueux sur la situation politique et économique en Moldavie, le problème de la Transnistrie et les efforts déployés au niveau international pour le résoudre.